

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. PROLONGATION DE LA DÉTENTION DE DEUX CANADIENS

**Le 29 septembre dernier, les deux ressortissants canadiens Tarek Loubani et John Greyson ont vu leur détention prolongée de 45 jours. Ces deux hommes affirment avoir été battus après leur arrestation et avoir enduré les conditions épouvantables de la prison égyptienne de Tora, qui est surpeuplée et insalubre. Ils mènent tous deux une grève de la faim pour contester leur maintien en détention.**

D'après leurs avocats, **Tarek Loubani** et **John Greyson** risquent d'être accusés de plusieurs charges, dont meurtre, tentative de meurtre, violences et incitation à la violence, possession d'armes et destruction de biens publics et privés. Ils pourraient être condamnés à la réclusion à perpétuité. À l'issue de l'enquête, le procureur pourra choisir de les inculper officiellement ou non. D'ici là, il a été décidé que les deux hommes seraient maintenus en détention provisoire.

Dans une déclaration publique en date du 29 septembre 2013, Tarek Loubani et John Greyson décrivent leurs conditions de détention comme « ridicules ». Ils étaient d'abord incarcérés avec 36 autres prisonniers dans une cellule de 3 x 10 mètres, sans pouvoir téléphoner, ne faisant que peu d'exercice et ne disposant que de peu d'eau. Ils sont maintenant détenus dans une cellule plus petite (3,5 x 5,5 mètres) avec six autres personnes. Ils peuvent se laver et faire de l'exercice plus régulièrement mais ils continuent de dormir à même le sol en béton au milieu des cafards. La déclaration publique donne également des détails concernant leur arrestation, lors de laquelle ils ont été « giflés, battus et ridiculisés », et accusés par les forces de sécurité d'être des « mercenaires étrangers ».

Tarek Loubani et John Greyson ont été interpellés le 16 août dernier après s'être rendus sur la place Ramsès, où des partisans du président déchu Mohamed Morsi manifestaient. Les deux hommes affirment avoir voulu voir ce qui s'y passait. Ils ont alors aperçu un homme blessé par balle et entendu quelqu'un appeler un médecin. Tarek Loubani a commencé à soigner cet individu pendant que John Greyson filmait les événements. Ils ont expliqué ne pas avoir pu rentrer à l'hôtel à cause d'un cordon de police, avant d'être appréhendés lorsqu'ils ont demandé de l'aide à un poste de contrôle de l'armée.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à libérer Tarek Loubani et John Greyson, à moins qu'elles disposent de suffisamment d'éléments recevables pour pouvoir les poursuivre devant un tribunal civil, conformément aux normes internationales relatives à l'équité des procès, en excluant le recours à la peine de mort ;
- demandez-leur de permettre à ces deux hommes de contacter leurs avocats, leurs familles et des représentants consulaires, et de bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 13 NOVEMBRE 2013 À :**

Président par intérim

Adly Mahmoud Mansour  
Office of the President  
Al Ittihadia Palace, Cairo, Égypte  
Fax : +202 2 391 1441

Formule d'appel : *Your Excellency, /  
Monsieur le Président,*

Ministre de la Défense

General Abdel Fattah al-Sisi  
Ministry of Defence, Cairo, Égypte  
Fax/Tél : +202 2 290 6004 / +202 2 291  
6227

Formule d'appel : *Dear General, /  
Monsieur le Ministre,*

Procureur général

Hesham Mohamed Zaki Barakat  
Office of the Public Prosecutor  
Supreme Court House, 1 "26 July" Road  
Cairo, Égypte

Fax : +202 2 577 4716 / +202 2 575  
7165 (uniquement aux heures de  
bureau, GMT+2)  
Formule d'appel : *Dear Counsellor, /  
Monsieur le Procureur général,*

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 248/13. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE12/054/2013/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. PROLONGATION DE LA DÉTENTION DE DEUX CANADIENS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Tarek Loubani et John Greyson ont été arrêtés le 16 août 2013. Ce jour-là, 97 personnes ont trouvé la mort dans les violences qui ont éclaté au Caire après que les manifestations organisées aux alentours de la place Ramsès par les partisans du président déchu Mohamed Morsi ont dégénéré. Les affrontements qui ont commencé peu après la prière du vendredi près de la mosquée al Fath se sont intensifiés lorsqu'un cortège pro-Morsi souhaitant rejoindre la principale manifestation sur la place Ramsès est arrivé sur le pont du 6 octobre.

Plus de 650 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été arrêtées et accusées d'un large éventail d'infractions, sans prise en compte de leur responsabilité pénale individuelle.

Tarek Loubani et John Greyson sont arrivés au Caire le 15 août dernier avec l'intention de se rendre immédiatement à Gaza, ce qu'ils n'ont pas pu faire car la frontière était fermée. Le premier cherchait à mettre en place un échange entre l'hôpital universitaire de Gaza et l'hôpital où il exerce au Canada, tandis que le second l'accompagnait pour filmer cette entreprise.

Le 16 septembre, les deux hommes ont entamé une grève de la faim, n'ingérant que des liquides, pour contester leur maintien en détention.

Selon les médias, Badr Abdelatty, porte-parole du ministère égyptien des Affaires étrangères, a déclaré qu'ils étaient accusés d'avoir « participé à une manifestation illégale » et qu'ils risquaient également d'être inculpés d'espionnage étant donné qu'un équipement de surveillance, dont un « drone », a été retrouvé dans leur chambre d'hôtel. Cependant, d'après les informations dont dispose Amnesty International, John Greyson et Tarek Loubani n'ont pas encore été inculpés officiellement et les accusations qui pèsent sur eux sont celles mentionnées plus haut.

Noms : Tarek Loubani et John Greyson

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 248/13, MDE 12/057/2013, 2 octobre 2013

